Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Octobre 2025

Avertissement sur les statistiques :

Statistiques des CEE délivrés par date de délivrance : les contrôles diligentés par le PNCEE conduisent les demandeurs de CEE à engager des plans d'actions pour corriger des opérations similaires à celles identifiées comme non conformes par les contrôles du PNCEE. Ces corrections sont faites dans diverses décisions de délivrance. Dans le registre « Emmy », la mise en œuvre des plans d'actions conduit les demandeurs de CEE à désenregistrer des décisions de délivrance, à effectuer les corrections nécessaires (suppression d'opérations, diminution des montants de CEE), puis à réenregistrer ces décisions. Une même décision peut être désenregistrée puis réenregistrée à plusieurs reprises. Jusqu'à présent, dans les statistiques relatives aux délivrances de CEE par date de délivrance, il était retenu la date du dernier réenregistrement des décisions de délivrance (convention « VN »). Les lettres d'information utilisent, depuis celle de janvier 2024, la date initiale de délivrance (convention « V1 ») qui apparaît plus pertinente pour le suivi du dispositif CEE. Il en sera également ainsi pour les lettres d'information suivantes. Cela conduit donc à des volumes délivrés les mois/années précédentes qui peuvent être amenés à évoluer à la baisse.

Statistiques des dépôts : Les volumes déposés indiqués dans de précédentes lettres d'information correspondaient à des volumes éventuellement corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite. Désormais, sont présentés les volumes initialement déposés et les volumes corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite.

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1er octobre 2025 :

CEE classique :

- 4 275 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 3 022 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 1 875 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 245 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 724 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 550 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 686 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 67 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE : le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique est mis en ligne au lien suivant.

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1er janvier 2022 et le 30 septembre 2025 :

CEE classique et précarité (2 559 TWhc au total) :

- 16,6 TWhcumac à des collectivités territoriales et 9,3 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 90,3 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,9 % via des opérations spécifiques, et 7,8 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique (1 874 TWhc au total) :

- 15,9 TWhcumac à des collectivités territoriales et 3,2 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 88,5 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,4 % via des opérations spécifiques, et 10,1 % via des programmes d'accompagnement.

CEE précarité (685 TWhc au total) :

- 671 GWhcumac à des collectivités territoriales et 6,1 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 95,1 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 3,3 % via des opérations spécifiques, et 1,5 % via des programmes d'accompagnement.

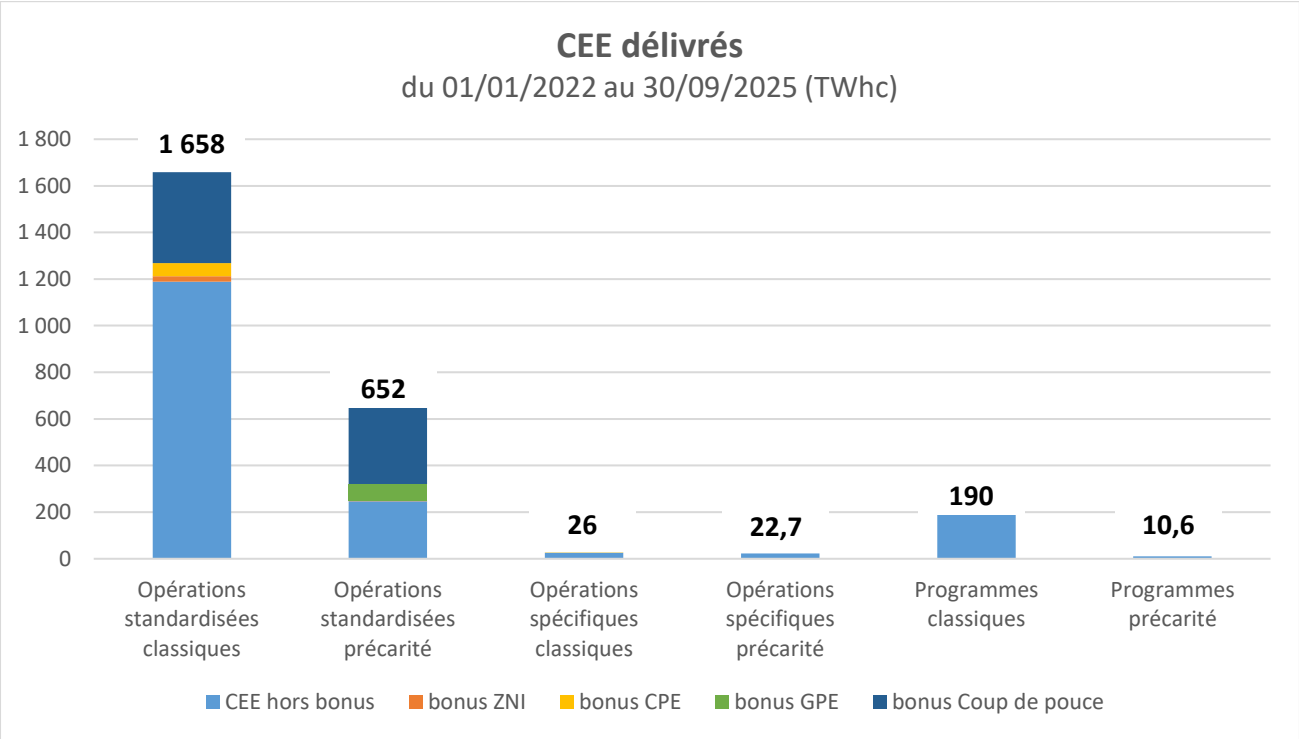

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1er janvier 2022 et le 30 septembre 2025, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

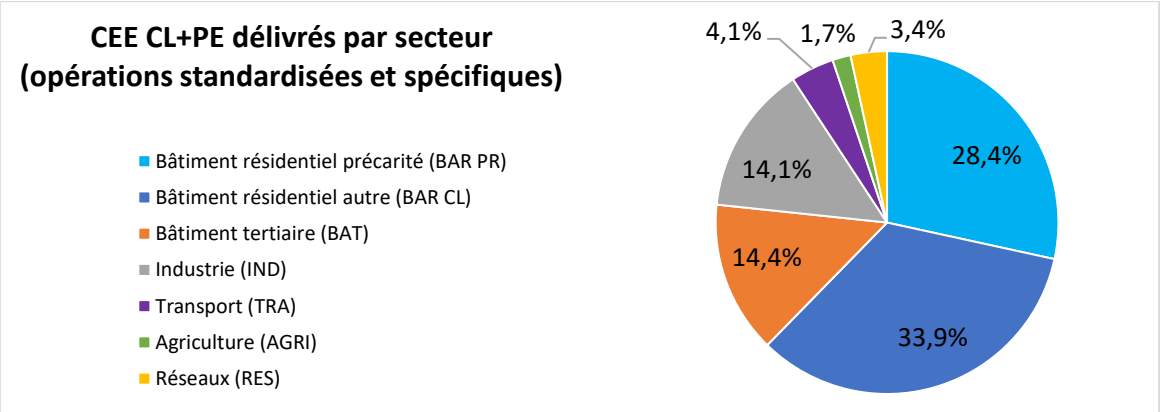

Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1er janvier 2022 et le 30 septembre 2025 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

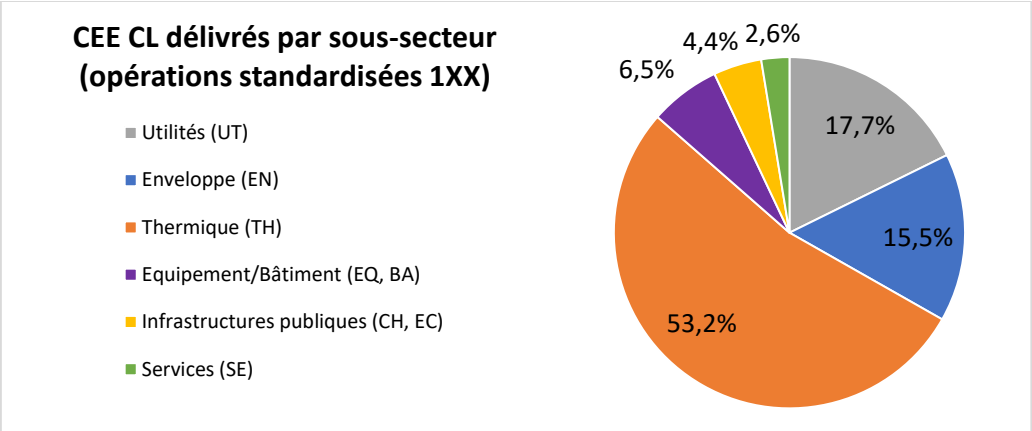

Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	10,92%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	8,82%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	8,66%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	6,44%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,45%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,09%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	3,82%
BAR-EN-102	Isolation des murs	3,10%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	2,67%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	2,19%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,78%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	1,61%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,60%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,54%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,51%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,42%
TRA-SE-115	Covoiturage de courte distance	1,30%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,20%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,19%
BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel (France métropolitaine)	1,18%
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur	1,18%
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur	1,13%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,10%
BAT-TH-134	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France métropolitaine)	1,05%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

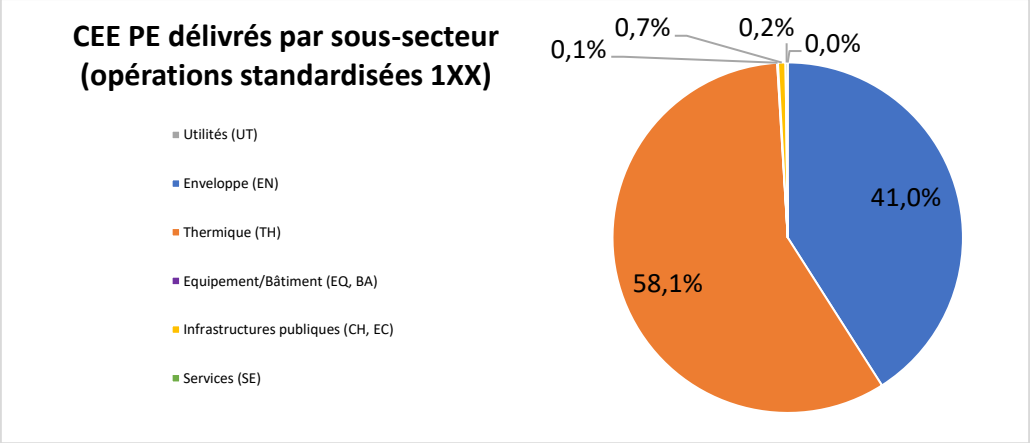

Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	18,01%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	17,33%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	16,30%
BAR-EN-102	Isolation des murs	15,37%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,27%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,60%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,97%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	3,25%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,40%
BAR-TH-171	Pompe à chaleur de type air/eau	1,24%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,99%
BAR-TH-143	Système solaire combiné (France métropolitaine)	0,96%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,84%
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur	0,83%
BAR-TH-174	Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle (France métropolitaine)	0,74%
BAR-TH-173	Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce	0,66%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,62%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,58%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,58%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,56%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,52%
BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel (France métropolitaine)	0,41%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 80 % des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	12,92%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	10,82%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,51%
BAR-EN-102	Isolation des murs	6,56%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	6,33%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,49%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,94%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	2,93%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	2,74%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,91%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,91%

BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,78%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,57%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,28%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,15%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,10%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,09%
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur	1,04%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,02%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,97%
BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel (France métropolitaine)	0,96%
TRA-SE-115	Covoiturage de courte distance	0,93%
BAR-TH-171	Pompe à chaleur de type air/eau	0,92%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,86%
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur	0,85%

« Coup de pouce chauffage »

88 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 23 juillet 2025.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à septembre 2025, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	**Chauffage gaz**	**Total**
Nombre de travaux engagés	929 163	571 051	1 500 214
dont Nombre de travaux achevés	836 442	519 450	1 355 892
dont Nombre des incitations financières versées	756 728	479 527	1 236 255
pour un Montant d'incitations financières versées	2 808,3 M€	521,0 M€	3 329, M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

		Energie d'arrivée					
		Chauffage ENR		**Chauffage gaz**		**Total**	
Energie d'origine	Charbon	34 707	3,7%	598	0,1%	35 305	2,4%
	Fioul	580 018	62,4%	49 459	8,7%	629 477	42,0%
	Gaz	314 439	33,8%	520 994	91,2%	835 433	55,7%
	Non précisé						
	Total	929 164	100 %	571 051	100 %	1 500 215	100 %

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 1,05 Md€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 5,09 $MtCO_2$.

Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	5 393
dont Nombre de travaux achevés	5 312
dont Nombre des incitations financières versées	4 961
pour un Montant d'incitations financières versées	4 112 669 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	35 531	178 553
dont Nombre de travaux achevés	34 659	175 153

dont Nombre des incitations financières versées	31 842	162 655
pour un Montant d'incitations financières versées	18 207 295 €	

Rythme mensuel :

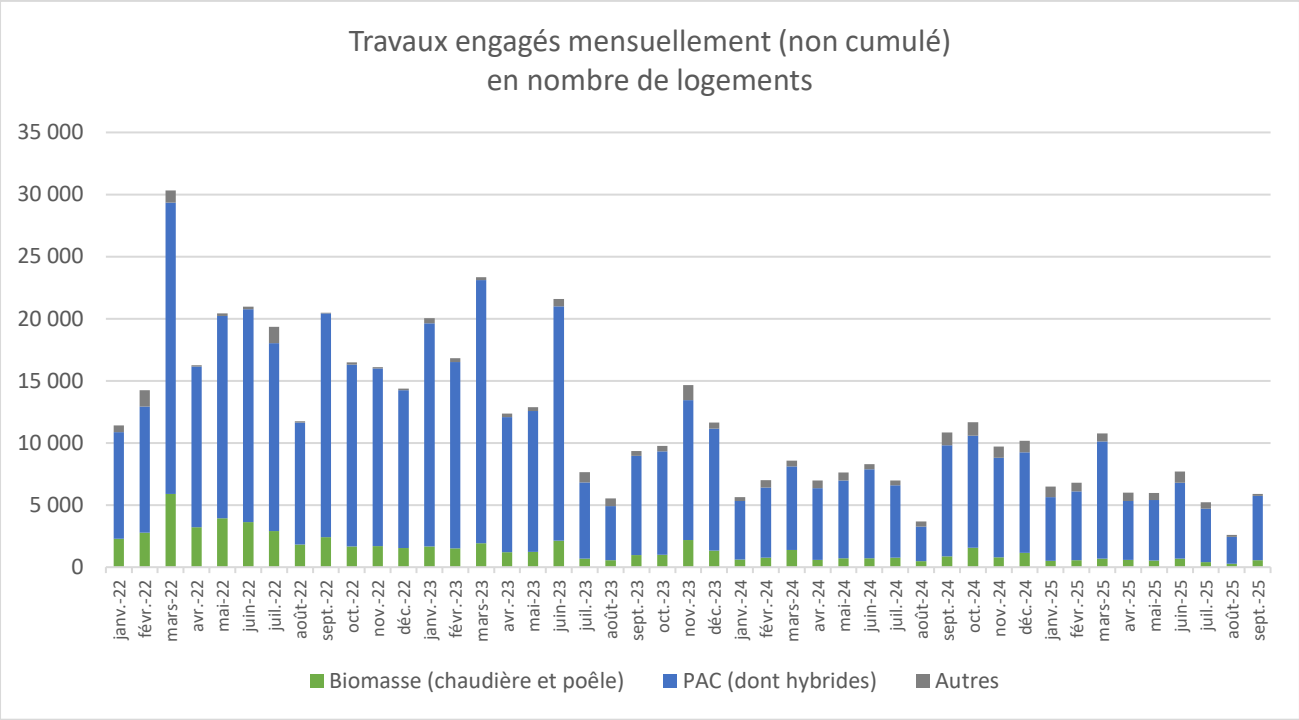

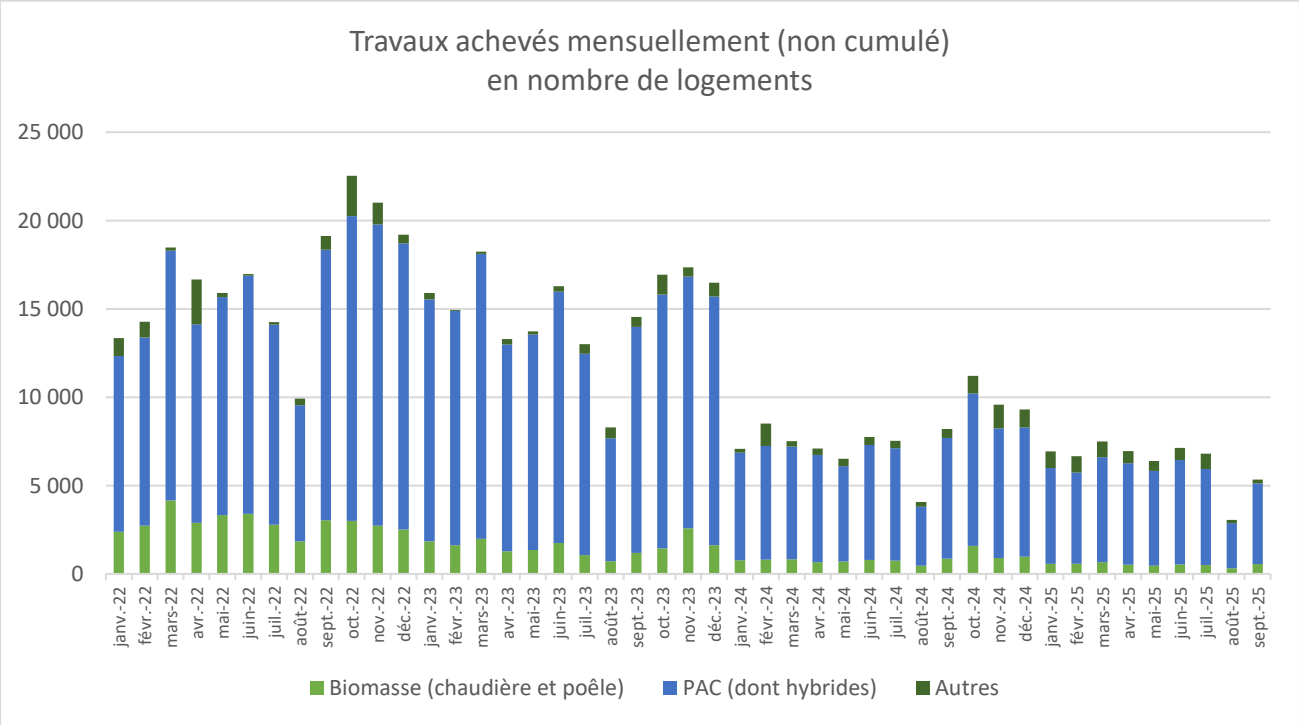

Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Autres

Taux MO pour les incitations financières versées	58 %	49,6%	50,1%
Taux GPE pour les incitations financières versées	36 %	30,8%	33,1%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 581,5 TWhc (dont environ 2,85 TWhc pour septembre 2025), dont 96 TWhc rapportables au titre de la DEE et 485,6 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs »»

Au 28 août 2025, 82 entreprises ont signé la charte « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire ». Ce coup de pouce incite au raccordement d'un bâtiment résidentiel collectif ou tertiaire à un réseau de chaleur, l'installation d'une pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau et à absorption de type air/eau ou eau/eau ou d'une chaudière biomasse collective.

Le dispositif est présenté sur la page dédiée au coup de pouce du site internet du ministère. Le *reporting* du coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire » est trimestriel (à envoyer avant le 5 janvier, 5 avril, 5 juillet, 5 octobre) et agrège les données par trimestre.

Concernant les bâtiments résidentiels collectifs, voici les statistiques couvrant la période allant du 1er septembre 2022 au troisième trimestre 2025 :

	Raccordement réseau de chaleur	PAC collective A/E ou E/E	PAC collective à absorption A/E ou E/E	Chaudière collective biomasse	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	229 924	1 561	99	1 404	232 988
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	156 091	800	21	944	157 856
dont nombre de travaux engagés en remplacement du charbon	2 484	1	0	1	2 486
dont nombre de travaux engagés en remplacement du fioul	7 005	297	0	414	7 716
dont nombre de travaux engagés en remplacement du gaz	146 602	502	21	529	147 654
Montant non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	10 313,0	39,1	2,1	25,5	10 379,7
Montant bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	57 651,0	119,5	5,3	83,9	57 859,8
dont Nombre de travaux achevés	72 960	568	0	454	73 982
Montant non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	4 310,7	27,7	0,0	18,1	4 356,4
Montant bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	21 831,8	88,1	0,0	57,2	21 977,0
dont Nombre des incitations financières versées	62 108	473	0	123	62 704
pour un Montant d'incitations financières versées (€)	106 593 744 €	462 607 €	0 €	159 642 €	107 215 993 €

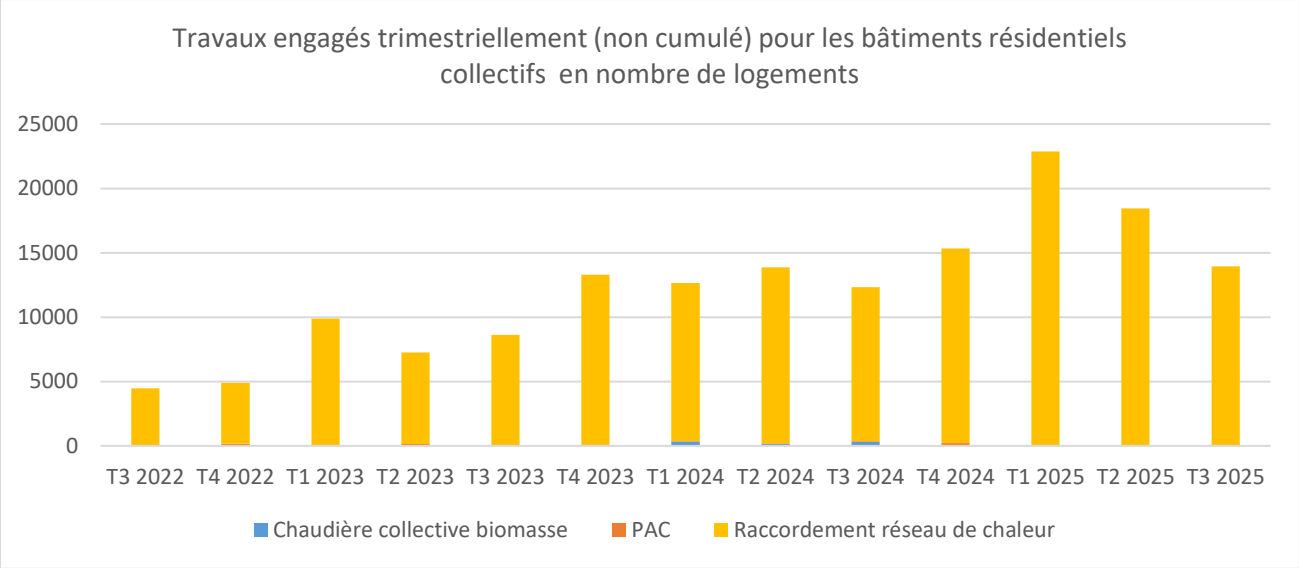
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) pour les bâtiments résidentiels collectifs en nombre de logements
25000
20000
15000
10000
5000
0
T3 2022
T4 2022
T1 2023
T2 2023
T3 2023
T4 2023
T1 2024
T2 2024
T3 2024
T4 2024
T1 2025
T2 2025
T3 2025
Chaudière collective biomasse
PAC
Raccordement réseau de chaleur

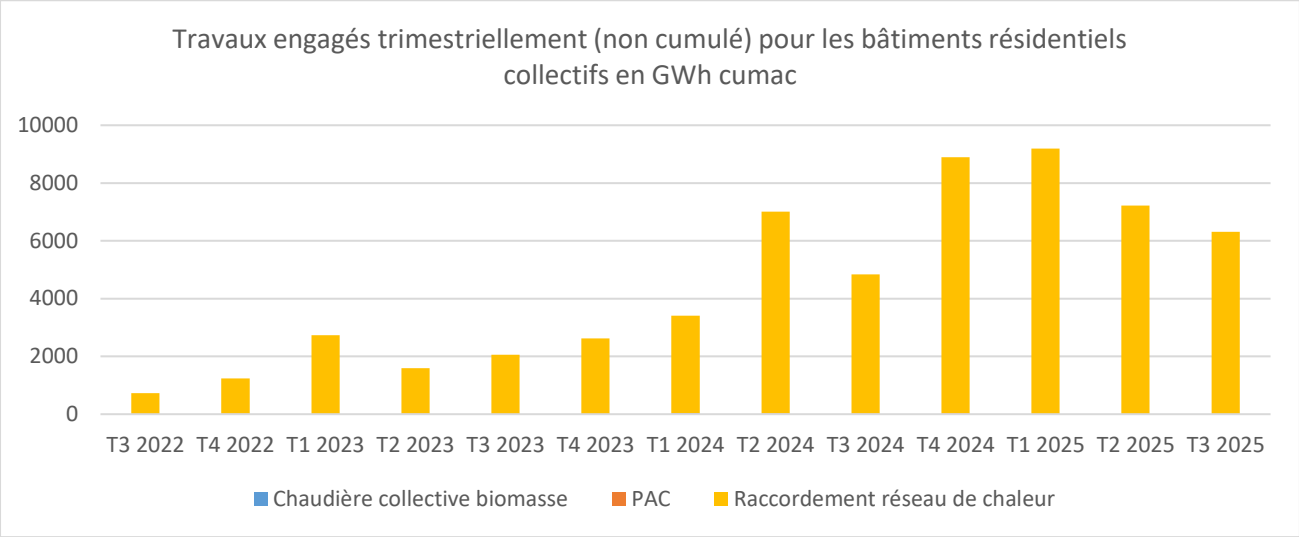
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) pour les bâtiments résidentiels collectifs en GWh cumac
10000
8000
6000
4000
2000
0
T3 2022
T4 2022
T1 2023
T2 2023
T3 2023
T4 2023
T1 2024
T2 2024
T3 2024
T4 2024
T1 2025
T2 2025
T3 2025
Chaudière collective biomasse
PAC
Raccordement réseau de chaleur

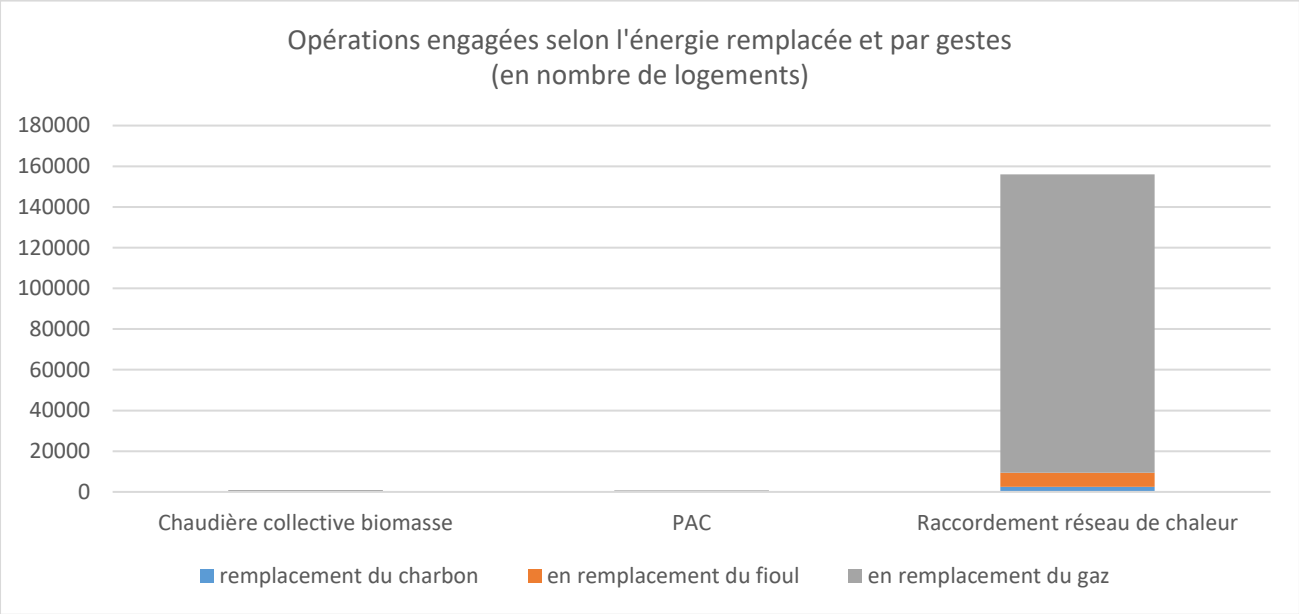
Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par gestes (en nombre de logements)
180000
160000
140000
120000
100000
80000
60000
40000
20000
0
Chaudière collective biomasse
PAC
Raccordement réseau de chaleur
remplacement du charbon
en remplacement du fioul
en remplacement du gaz

Pour la partie tertiaire, les statistiques seront publiées dans la lettre d'information du mois prochain.

Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » (BAR-TH-145)

Au 8 août 2024, 53 entreprises ont signé la charte « Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » relatif à la fiche BAR-TH-145. Le dispositif est présenté sur le site internet du ministère.

Sont mises à disposition ci-dessous les statistiques pour le « Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » relatif à la fiche BAR-TH-145, couvrant la période allant jusqu'au premier trimestre 2025 ; elles sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par 26 des signataires.

Nota : L'arrêté du 6 septembre 2024, paru au Journal officiel le 17 septembre 2024, supprime le Coup de pouce « Rénovation performante d'un bâtiment résidentiel collectif » et la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145 : « Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif », depuis le 1er mars 2025.

Par cet arrêté, la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145 est supprimée pour donner place à une nouvelle fiche d'opération standardisée BAR-TH-177 « Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel (France métropolitaine) » et un nouveau Coup de pouce « Rénovation performante d'un bâtiment résidentiel collectif », entrés en vigueur depuis le 1er novembre 2024.

Comme pour les autres dispositifs Coups de pouce, le nombre d'opérations engagées est susceptible d'être corrigé par les signataires de la charte dans les prochains mois en fonction des dossiers remontés par leurs partenaires.

	Taux de chaleur renouvelable après travaux < 50%	Taux de chaleur renouvelable après travaux ≥ 50%	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	57 946	59 999	117 945
Montant total des offres proposées (€)	267 100 336 €	531 805 714 €	798 906 050
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	37 012	40 811	77 823
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	2 917 952	3 381 646	6 299 598
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	23 586	26 879	50 465
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	33 612	58 006	91 618
Montant des travaux engagés (€)	365 944 791 €	675 269 684 €	1 041 214 474
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	7 090	7 916	15 006
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	503 855	581 644	1 085 499
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	1 946	2 509	4 454
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	4 383	8 619	13 002
Montant des travaux achevés (€)	57 855 342 €	110 037 961 €	167 893 302
Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)	4 147	4 283	8 430
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m²)	301 146	459 977	761 123
Montant total des incitations financières versées (€)	24 936 339 €	49 403 854 €	74 340 193

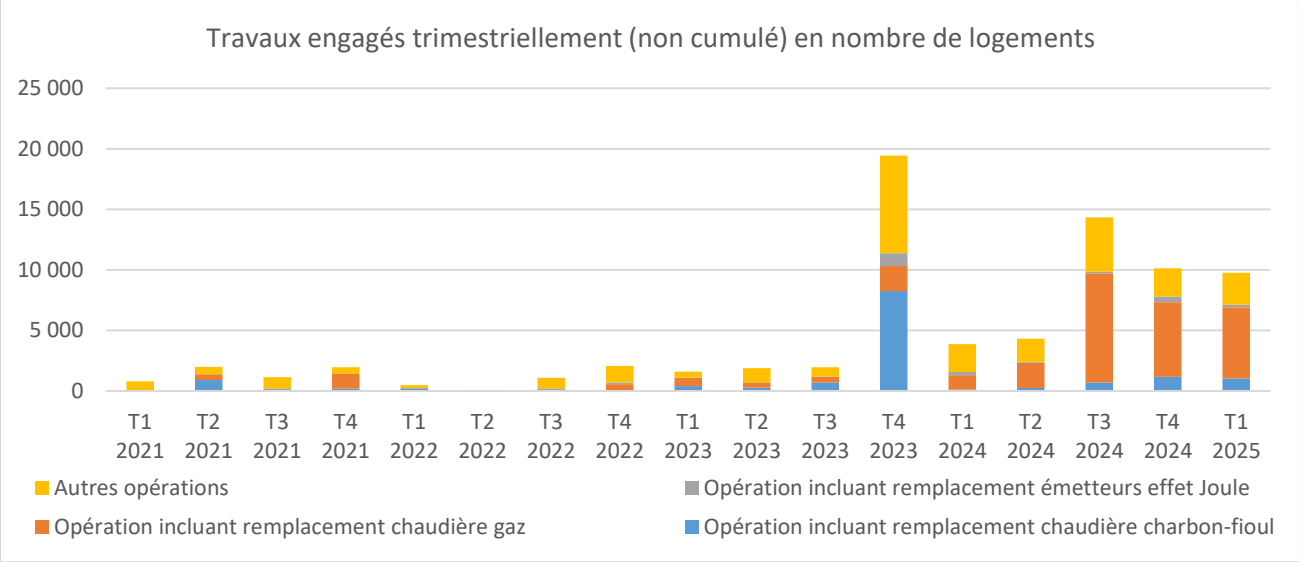
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) en nombre de logements
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
T1 2021
T2 2021
T3 2021
T4 2021
T1 2022
T2 2022
T3 2022
T4 2022
T1 2023
T2 2023
T3 2023
T4 2023
T1 2024
T2 2024
T3 2024
T4 2024
T1 2025
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

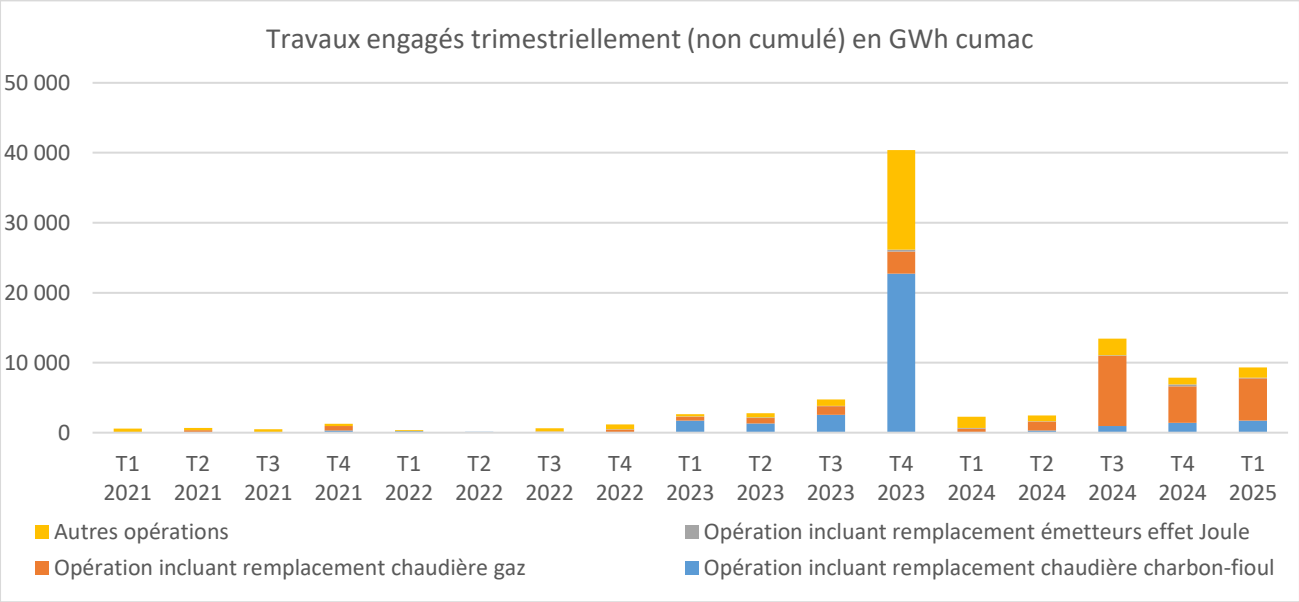
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) en GWh cumac
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0
T1 2021
T2 2021
T3 2021
T4 2021
T1 2022
T2 2022
T3 2022
T4 2022
T1 2023
T2 2023
T3 2023
T4 2023
T1 2024
T2 2024
T3 2024
T4 2024
T1 2025
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

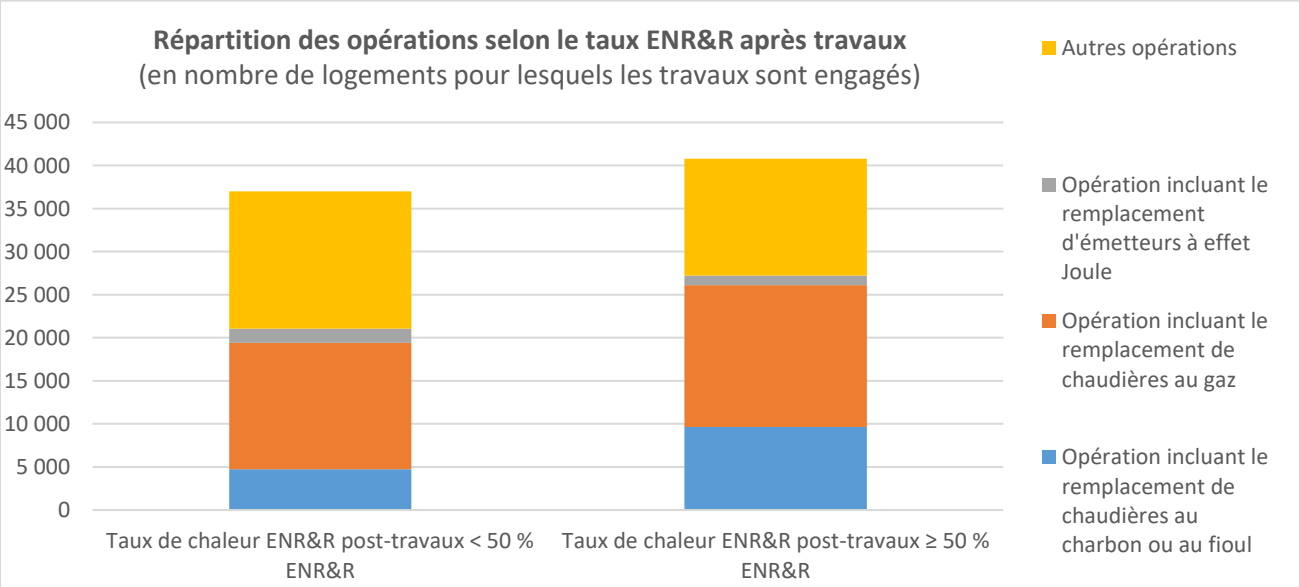
Répartition des opérations selon le taux ENR&R après travaux
(en nombre de logements pour lesquels les travaux sont engagés)
45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
Taux de chaleur ENR&R post-travaux < 50 % ENR&R
Taux de chaleur ENR&R post-travaux ≥ 50 % ENR&R
Autres opérations
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul

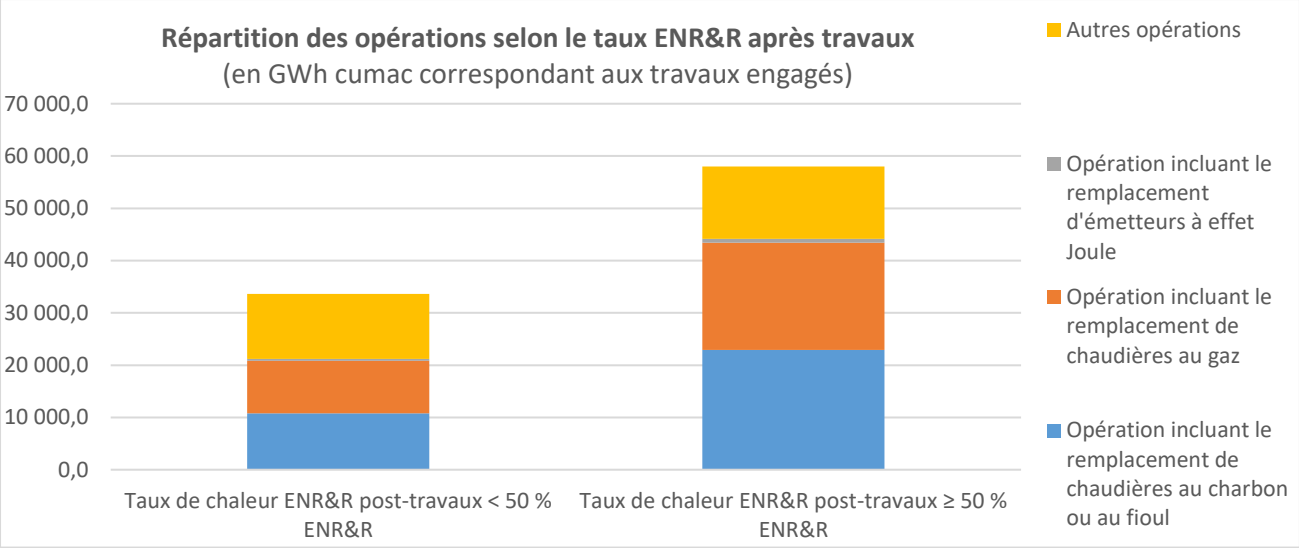

« Coup de pouce Véhicules Particuliers Electriques »

34 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 22 octobre 2025.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de juillet 2025 à septembre 2025, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires de la charte « coup de pouce Véhicules Particuliers Electriques ».

A fin septembre 2025, 17 423 opérations ont été engagées dans le coup de pouce, représentant 17 423 véhicules pour un total de bonifications engagées représentant 6 TWhc de CEE classique et 1,7 TWhc de CEE précarité (montant total de primes versées de 22,2 M€).

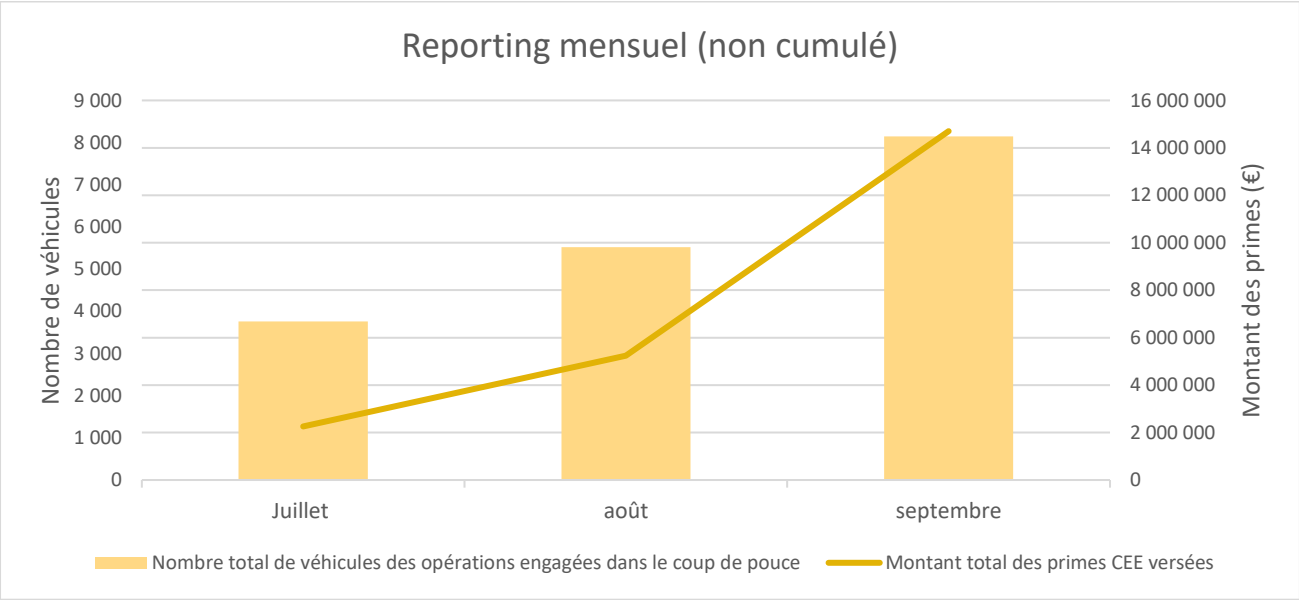

Etat des comptes

Le tableau ci-dessous présente l'état des comptes de certificats d'économies d'énergie détenus par les obligés hors délégataires, les délégataires, les autres éligibles et les non-obligés, au 30 septembre 2025. La répartition par types d'énergie n'est disponible que pour les obligés vendeurs d'énergie.

Le total général s'établit à 2 906 TWhc dont 979 TWhc de CEE Précarité.

(en kWhc)	CEE classiques			CEE précarité			CEE classiques et précarité		
	Etat des comptes au 30/09/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5 (estimation)	Etat des comptes au 30/09/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5 (estimation)	Etat des comptes au 30/09/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5 (estimation)
Carburants et fioul domestique	851 643 992 414	83,9%	1 015 499 968 955	469 109 669 401	80,8%	580 435 111 973	1 320 753 661 815	82,8%	1 595 935 080 928
GPL combustible	12 495 024 081	124,6%	10 030 427 598	12 831 750 966	230,7%	5 562 895 472	25 326 775 048	162,4%	15 593 323 069
Electricité	459 902 653 208	98,1%	468 852 225 765	239 057 858 332	89,0%	268 711 854 688	698 960 511 539	94,8%	737 564 080 454
Gaz naturel	248 663 459 535	85,4%	291 105 483 915	140 214 906 591	84,0%	166 872 262 840	388 878 366 127	84,9%	457 977 746 755
Chaleur et froid	9 680 133 216	121,7%	7 950 927 872	4 347 334 034	97,2%	4 472 588 360	14 027 467 249	112,9%	12 423 516 232
Délégataires	25 025 541 296			12 538 657 100			37 564 198 396		
Total des CEE délivrés sur les comptes des Obligés	**1 607 410 803 750**	**89,6%**	**1 793 439 034 105**	**878 100 176 424**	**85,6%**	**1 026 054 713 333**	**2 485 510 980 174**	**88,2%**	**2 819 493 747 439**
Eligibles non obligés	9 760 119 439			10 181 328 133			19 941 447 572		
Autres	23 199 672 795			11 699 063 597			34 898 736 392		
Total des CEE délivrés sur les comptes	**1 640 370 595 984**			**899 980 568 154**			**2 540 351 164 138**		
CEE délivrés, en attente de paiement des frais de compte auprès du Teneur de registre	42 292 266 650			11 436 520 196			53 728 786 846		
CEE délivrés, en attente de réception par le Teneur de registre	351 541 407			347 002 480			698 543 887		
Total des CEE délivrés	**1 683 014 404 041**	**93,84%**		**911 764 090 830**	**88,86%**		**2 594 778 494 871**	**92,03%**	
CEE en cours d'instruction par le Pôle national CEE (dont suspendus)	244 799 765 105			66 820 689 058			311 620 454 163		
TOTAL général (dont CEE en cours d'instruction)	**1 927 814 169 146**	**107,5%**	**1 793 439 034 105**	**978 584 779 888**	**95,4%**	**1 026 054 713 333**	**2 906 398 949 034**	**103,1%**	**2 819 493 747 439**

Le niveau d'obligation correspond aux volumes d'énergie vendus ou mis à la consommation déclarés pour les années 2022 à 2024. Pour l'année 2024, des volumes ont été ajoutés pour quelques données manquantes. Pour l'année 2025, les volumes de 2024 ont été reportés pour l'estimation de l'obligation. Avec cette méthode, le niveau d'obligation est estimé à 1 793 TWhc Classique et 1 026 TWhc Précarité.

Les demandes de CEE en cours d'instruction intègrent des suspensions liées à des contrôles effectués sur des opérations de rénovation globale, et conduiront à des délivrances de CEE d'ici la fin de l'année, avec toutefois un délai nécessaire pour tenir compte des retours des demandeurs et des bénéficiaires qui sont interrogés sur ces opérations.

L'état des comptes n'intègre pas les volumes de CEE pour des opérations engagées mais non encore déposées dont une partie pourra être instruite et délivrée d'ici la fin de la cinquième période (notamment certaines opérations de rénovation globale non encore déposées par l'ANAH auprès du PNCEE – cf. ci-dessous), ni les volumes associés au programme CEE « location sociale de voitures électriques » dont les 41 TWhc de CEE Précarité seront délivrés d'ici la fin de l'année.

En application de l'article R. 221-13 du code de l'énergie, la réconciliation administrative de la 5ème période sera engagée à compter du 1er juillet 2026, date à laquelle le gestionnaire du registre établira un état des comptes. Sur la base des déclarations des quantités d'énergie vendues ou mises à la consommation prévues à l'article R. 221-8, le PNCEE établira l'obligation définitive de chaque obligé. Si le volume de CEE détenus sur le compte d'un obligé est insuffisant pour se libérer de son obligation, le PNCEE le mettra en demeure d'acquérir les CEE manquants. Les CEE délivrés avant l'expiration de la procédure de mise en demeure pourront donc être utilisés pour se libérer des obligations relatives à la 5ème période.

Volumes de CEE produits par l'ANAH

Au 30 septembre 2025, les certificats d'économies d'énergie associés à des opérations dont le rôle actif et incitatif est assuré par l'ANAH se répartissent comme suit :

- **Volume de CEE engagés sur MPR « parcours accompagné »** : 53,78 TWhc de CEE précarité et 39,88 TWhc de CEE classique soit un total de 93,66 TWhc ;
- **Volume de CEE associés à des opérations ayant fait l'objet du paiement du solde sur MPR « parcours accompagné »** : 14,09 TWhc de CEE précarité et 9,21 TWhc de CEE classique soit un total de 23,30 TWhc ;
- **Volume de CEE en cours d'instruction** : 3,37 TWhc de CEE précarité et 1,47 TWhc de CEE classique soit un total de 4,84 TWhc (dont 3,15 TWhc de CEE précarité et 0,94 TWhc de CEE classique soit un total de 4,09 TWhc sur MPR « parcours accompagné ») ;
- **Volume de CEE sur le compte de l'ANAH** : 11,37 TWhc de CEE précarité et 7,46 TWhc de CEE classique soit un total de 18,83 TWhc.

L'ANAH a lancé le 24 octobre un appel à offres d'achats ayant pour objet de valoriser financièrement une partie des CEE collectés dans le cadre de ses actions d'aide à la rénovation énergétique.

Le volume total proposé à la vente s'élève à 12 TWhc de CEE répartis de la manière suivante :

- 5,6 TWhc de CEE « précarité énergétique »,
- et 6,4 TWhc de CEE « classique ».

Pour candidater :

https://www.marchespublics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/2876707?orgAcronyme=d4t

Les offres d'achat doivent être reçues impérativement avant le 07 novembre 2025 à 12h00.

Etat d'avancement du décret relatif à la 6ème période des CEE

Comme annoncé lors du comité de pilotage CEE du 2 juillet dernier, le projet de décret relatif à la 6ème période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (qui couvrira les années 2026 à 2030, pour un montant total d'obligation de 1 050 TWhc par an) a été examiné par le Conseil supérieur de l'énergie lors de la séance du 24 juillet et par le Conseil national d'évaluation des normes le 11 septembre 2025. Ils ont tous les deux rendu un avis favorable sur le projet de texte qui a par ailleurs été soumis à la consultation du public du 21 juillet au 10 août. Le projet de décret a été examiné par le Conseil d'Etat, qui a rendu son avis le 9 octobre.

RAPPEL : focus sur les fiches d'opérations TRA-EQ-114, 117, 128, 129 et 130

Les fiches d'opérations standardisées TRA-EQ-114, 117, 128, 129 et 130 bonifiées sont soumises par l'arrêté du 28 septembre 2021 à des taux de contrôles sur le lieu de l'opération. Le référentiel de contrôle prévu par ce même texte pour ces fiches comporte notamment des vérifications sur pièces pour une liste précise de critères. Ces critères ne recouvrent pas l'intégralité des exigences des fiches d'opérations standardisées, ni l'ensemble des critères relatifs à la réglementation CEE, notamment ceux de l'arrêté du 4 septembre 2014. Ces vérifications ne préjugent donc pas de la conformité administrative des pièces du dossier archivé pour laquelle le demandeur de CEE est responsable.

Rappel : demandes de délégation P6

Comme indiqué lors du comité de pilotage CEE du 2 juillet 2025, le dépôt officiel des demandes de délégation ne pourra se faire qu'à compter de la parution du décret en Conseil d'Etat relatif à la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Toutefois, le PNCEE a proposé que les délégataires déposent un « pré-dossier » (format dématérialisé) depuis le passage du projet de décret au CSE. Ce pré-dossier ne fait courir aucun délai de « Silence Vaut Accord » (SVA).

Le PNCEE pourra commencer à étudier les dossiers, et demander des premiers compléments par courriel.

Après publication du décret en Conseil d'Etat, les délégataires transmettront un dossier complet assorti d'un courrier qui précisera les éléments inchangés et les documents supplémentaires transmis (surlignage des éléments changés, ou tout élément pouvant faciliter une relecture rapide)

L'engagement d'opérations éligibles au dispositif pour la P6 ne pourra intervenir qu'après la validation du statut de délégataire par le PNCEE.

Webinaires de l'ATEE

Les prochains webinaires sectoriels de l'ATEE auront lieu aux dates suivantes également mises en ligne sur le site de l'ATEE : https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupes-de-travail

- REGISTRE : Mardi 04 novembre 2025 - 14h
- TRANSPORT : Mercredi 28 janvier 2026 - 10h
- AGRICULTURE : Mardi 27 janvier 2026 - 14h
- INDUSTRIE : Jeudi 29 janvier 2026 - 10h
- BÂTIMENT : Jeudi 29 janvier 2026 - 14h
- CEE NEWS : jeudi 22 janvier 2026 – 14h

Les Webinaires sont accessibles à tous sur le principe d'une auto-inscription dont les modalités sont précisées à l'adresse internet susmentionnée.

RAPPEL : Appels à contributions pour la création ou révision de fiches d'opérations standardisées

La création et la révision de fiches d'opérations standardisées est préparée dans le cadre de groupes de travail de l'ATEE. Pour chaque fiche à créer ou à réviser, l'ATEE lance des appels à contributions.

Si vous souhaitez contribuer au groupe de travail sur la création/révision d'une fiche, vous pouvez contacter l'ATEE à l'adresse suivante questionsclubC2E@atee.fr, en indiquant la référence de la fiche en objet et en précisant dans votre message la nature de votre contribution :

• Je dispose d'une expertise sur ce domaine (préciser quel type d'expertise) ;

• Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (préciser quelle connaissance) ;

• Je dispose de données robustes et représentatives (préciser la nature de ces données et leurs références) ;

• Je suis un bureau de contrôle ;

• Autres (préciser la nature de la contribution).

La constitution finale du groupe de travail sera établie par l'ATEE et rendue publique.

Les listes des appels à contribution sont disponibles sur le site internet de l'ATEE (consulter l'onglet « Espace de travail ») et correspondent aux travaux en cours ou à venir :

https://atee.fr/groupe-de-travail/agriculture

https://atee.fr/groupe-de-travail/batiment

https://atee.fr/groupe-de-travail/industrie

https://atee.fr/groupe-de-travail/reseaux-services

https://atee.fr/groupe-de-travail/transport

Actualités des programmes CEE

Agriculture

FABACÉÉ

Publications :

- **Le 3ème appel à candidatures est terminé !**

Pour finaliser la constitution du collectif d'animateurs, le programme Fabacéé avait lancé, le 16 juin dernier, un 3ème et dernier appel à candidatures. Destiné aux structures d'accompagnement du secteur agricole ((Chambres d'Agriculture, coopératives, fédérations, groupements CUMA, réseaux CIVAM, ADEAR, GAB, bureaux d'études…) pour leur permettre d'accompagner les agriculteurs vers une réduction de 15% de leur consommation d'énergie, il s'est terminé le 16 septembre. L'objectif est de permettre à 3000 agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement vers des pratiques plus sobres en énergie et en intrants, via les animateurs financé, formés et outillés grâce au programme.

Les résultats seront annoncés courant octobre sur la page Linkedin et dans la newsletter du programme.

- **Bientôt un partenaire pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de sécurisation des transitions agricoles !**

L'appel à consultation lancé par Fabacéé pour imaginer un dispositif innovant de sécurisation des transitions agricoles s'est clôturé le 12 septembre. Cet appel visait à concevoir un outil d'assurance ou de compensation capable d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques plus économes en énergie — semis direct, autonomie protéique en élevage, réduction des engrais minéraux — en leur offrant une protection face aux risques économiques, techniques ou sociaux que ces changements peuvent entraîner. Cette démarche collective doit permettre de lever un frein majeur à l'adoption de pratiques agroécologiques et de préparer le lancement, en 2026, d'un dispositif inédit au service de la transition énergétique et agricole.

La structure retenue pour mener l'expérimentation sera également dévoilée courant octobre.

Pour en savoir plus sur les enjeux de la sécurisation des transitions agricoles, lisez l'interview de Vincent Kraus, co-fondateur de Feve et co-porteur du programme Fabacéé.

- **Webinaire technique et stages de formation : les animateurs du collectif Fabacéé accompagnés vers une montée en compétences !**

Pour accompagner la mise en œuvre du programme auprès des 1700 agriculteurs déjà embarqués, plusieurs actions ont été prévues.

Après avoir été formés aux outils en avril dernier, les animateurs de la promo #1 ont pu assister, le 22 septembre dernier, à un webinaire technique intitulé "Comment aboutir à un projet d'économie d'énergie partagé par les membres de mon groupe ?". Au programme : partages de méthodologie, témoignages d'animateurs "leaders", et échanges autour de cette étape cruciale pour embarquer avec soi les collectifs d'agriculteurs.

Coté promo #2, les animateurs ont pu participer à une formation de 3 jours aux outils sur lesquels repose le programme :

- La plateforme Fabacéé, un véritable outil de gestion quotidienne de l'animation du programme dans les groupes d'agriculteur : tableaux de bord, pilotage des résultats et gains énergétiques, comptes-rendus et rapports pour partager les avancées et orienter les actions futures. Elle permet aussi d'accéder à un annuaire regroupant l'ensemble des contacts des animateurs du collectif, un centre de ressources et une FAQ pour renforcer les échanges et faciliter les diagnostics énergie.
- Un outil de diagnostic énergie, Jediagnostiquemaferme, développé et amélioré par Solagro dans le cadre du programme Fabacéé. Il permet, pour tout type d'exploitation, de réaliser un état des lieux des consommations d'énergie directes (carburants, électricité, gaz…) et indirectes (intrants, aliments, matériaux…). Il propose des leviers d'action pour atteindre un objectif de 15 % de gain énergétique et permet de mettre à jour chaque année le « profil énergie » de l'exploitation. Les données recueillies sont automatiquement intégrées à la plateforme Fabacéé pour faciliter le suivi et le pilotage collectif.
  - Un outil de diagnostic climatique, développé également par Solagro. Il permet de simuler les impacts du changement climatique en s'appuyant sur plus de 250 indicateurs et en offrant une visualisation locale à une résolution fine de 8 km. Différents scénarios (+2°C, +2,7°C, +4°C) et paramètres personnalisables permettent d'anticiper l'évolution des conditions climatiques pour adapter les pratiques.

Ces 3 jours de formation, au sein du collectif, seront aussi l'occasion de créer des liens et de partager les expériences et expertises de chacun. Un exercice auquel s'étaient prêtés les animateurs de la promo #1, en avril dernier, lors des tous premiers stages de formation du collectif.

A cette occasion, nous avions d'ailleurs rédigé un article pour tout raconter. A lire ici.

Bâtiment – Formation

FEEBAT 2

Formation initiale

. Lycées et apprentissage

24 et 25 novembre – Module 4 – Réalisation des programmes de travaux de rénovation – Ressources Isolation par l'extérieur et Ventilation : session test auprès des élèves de deux lycées professionnels de l'académie de Dijon

. Ecoles d'architecture

Découvrez ici le catalogue Métamorphoses dédié aux enseignants des ENSA-P. Plus de 50 heures de ressources pédagogiques et un dispositif de formations conçu pour préparer les étudiants à la réhabilitation performante.

Formation continue :

. Novembre – Poursuite de l'accompagnement des formateurs à la prise en main des formations RENOPERF, les clés d'une rénovation énergétique de qualité, en lien avec le signe RGE hors énergies renouvelables

. 6 et 7 novembre – Future formation Entretien des pompes à chaleur - Session d'appropriation pour formateurs

Bâtiment – Innovation

PROFEEL

- **INTERFACE :** Présentation le 15 octobre 2025 des ressources PROFEEL pour faciliter le bon traitement des interfaces en rénovation globale ou planifiée des maisons individuelles lors des *Rencontres nationales de l'habitat privé de l'Anah* qui se sont tenus à Strasbourg**.** Retrouvez les 6 premiers tutos vidéo de la collection INTERFACES sur proréno.fr

- **RENOBOX :** Publication de 2 guides pour accompagner les pratiques d'entretien des installations thermodynamiques (PAC de 4 à 70 kW) et des installations de chauffage (chaudières de 4 à 70 kW), accompagnées d'une collection de fiches d'attestation d'entretien.

- **OMBREE :** 6 nouveaux calepins d'autocontrôle ont été publiés sur la plateforme PERGOLA pour couvrir les pratiques d'isolation des combles en climat tropical en isolant soufflé ou déroulé. Chaque calepin est accompagné d'une fiche d'autocontrôle et d'une fiche de réception de travaux autoportantes.

- A noter également que OMBREE et, particulièrement les Assises de la Construction durable en Outre-mer seront présentées à la **COP 30** qui se tiendra à BELEM en novembre prochain, par le CIBIG (partenaire Guyanais) lors d'un atelier qui traitera des innovations pour des bâtiments durables en climat tropical.

- **RESTORE** : Le projet a suscité l'intérêt de France 3 Normandie qui lui a consacré un reportage TV. Tourné sur deux des chantiers pilotes RESTORE et dans l'atelier de charpente où ont été préfabriqués les éléments de la solution d'isolation Baticok 2, ce sujet a été diffusé dans le JT 19/20 "Ici Normandie" du 30 septembre. Plus récemment, RESTORE a également été présenté lors d'une masterclass au salon RénoDays, tenu à Paris les 7 et 8 octobre.

Bâtiment – Massification

ACTEE +

Nos appels à projet

- Lum'ACTEE saison 4 : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 novembre
  - En savoir plus
  - Candidater
- CHENE Outre-mer : Candidater

Nos ressources : Guide | Coupler rénovation énergétique et solarisation des toitures. Télécharger le guide.

1 mois 1 région : cap sur les Outre-mer

- ACTEE 2 dans les outre-mer, c'est :
  - + de 500 000€ d'aides versées pour la rénovation des bâtiments publics
  - 8 dossiers accompagnés
  - 4 postes d'économes de flux financés
  - + de 190 bâtiments touchés
  - 39 communes touchées
- Parole de terrain : découvrez le témoignage de Fatia JEAN-FRANCOIS, économe de flux à Pointe-à-Pitre 👉 Parole du terrain : une transition en action #2
- Ressource dédiée aux territoires ultra marins : Cahier des charges type d'audit énergétique Outre-mer (DROM) – ACTEE
- Notre engagement dans les départements et régions d'Outre-mer : découvrez l'interview de Joachim Gaignard, chef de projet animation territoriale Antilles & Guyane pour ACTEE. Lire l'interview.

L'agenda

Nos webinaires

- 30 octobre de 10h30 à 12h00 | RACINE : présentation des premiers résultats. Inscription
- 6 novembre de 14h00 à 15h30 | La programmation de travaux : la clé d'une rénovation énergétique efficace et maîtrisée. Inscription.

Où nous rencontrer

- Du 18 au 20 novembre | Salon des Maires et des Collectivités Locales, *Paris Expo Porte de Versailles, Pavillon 4, Stand G 156*
- Les 18 et 19 novembre | Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, *Corner 7, pavillon 5.2*

OSCAR

- OSCAR sera présent au déjeuner des 90 ans de la FDMC ;
- Fin novembre, le programme OSCAR présentera les résultats de l'expérimentation Artisans : l'accompagnement au montage des 1er dossiers CEE. Ces résultats seront disponibles sur le site internet du programme dans la rubrique actualité.

Bâtiment – Précarité

SLIME

- Sortie du guide « Repères pour dimensionner son dispositif Slime"
- Des inscriptions au MOOC précarité énergétique
- Journée annuelle du programme le 7 novembre prochain, plus d'infos
- Webinaire de découverte le 4 décembre
- 2 nouvelles collectivités entrantes : le PNR des Grands Causses et le GIP Charentes.

Bâtiment – Sobriété

ECONOMEE

- Economee sera présent avec un stand aux journées techniques CEE, les 27 et 28 novembre prochains. Venez-nous rencontrer et tester la solution Economee.

Watt Watchers

- Le séminaire de lancement de l'année 2 avec l'ensemble des partenaires de Watt Watchers a marqué une nouvelle étape pour le programme, avec de nombreux échanges et perspectives pour renforcer notre mobilisation.
- L'application compte désormais plus de 33 000 utilisateurs et s'enrichit de nouvelles fonctionnalités, notamment le suivi de la consommation de gaz, pour une vision encore plus complète des usages énergétiques.
- La collecte des données post travaux se poursuit et se renforce : le recrutement des foyers via de nouveaux partenaires et un formulaire de collecte optimisé démarrera début novembre.

BUNGALOW 2

Présentation de BUNGALOW 2 dans le cadre des rencontres du **Club des Hébergeurs** de Mayotte **:**

- Date : jeudi, 02 octobre, à 09h00
- Lieu : hôtel La Case Robinson à Bouéni

Industrie

Pacte Industrie

Evènements :

- Energie pour l'industrie – Lyon – 2 décembre (Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) - Évènement sur la décarbonation, la transition énergétique et la compétitivité des entreprises régionales : https://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/event/energies-industrie-2025-9646/register
- Je décarbone – Valenciennes - 9 décembre - Institut des Mobilités Durables (IMTD) - Conseils, cas pratiques, mises en relation : la journée Je-decarbone Hauts-de-France vise à répondre aux attentes concrètes des industriels pour se décarboner et diminuer leurs factures énergétiques et d'eau : https://plateforme.je-decarbone.fr/frameatelier/rencontre-je-decarbone-hauts-de-france-2025

Webinaires PACTE Industrie :

- Management de l'énergie : un levier stratégique pour la performance et la décarbonation le 06/11 de 9h à 10h
  - https://events.teams.microsoft.com/event/1f1b666f-7de2-49f7-a5e1-e14b4d8430ab@cb6c2492-4a85-4b15-85a1-ed94d47e5849
- Elaborer une stratégie de décarbonation ambitieuse et planifier les investissements bas carbone via le volet stratégie du programme PACTE Industrie le 04/12 de 9h à 10h
- https://events.teams.microsoft.com/event/458cce74-ec68-4db6-be38-9e34ec216cbd@cb6c2492-4a85-4b15-85a1-ed94d47e5849
- PACTE Industrie à vos côtés pour concrétiser le financement de votre projet de décarbonation : une réponse rapide et concrète avec les coachings financiers le 15/01/26 de 9h à 10h
- https://events.teams.microsoft.com/event/fe849e81-8867-4485-8fbf-db50a0ee1008@cb6c2492-4a85-4b15-85a1-ed94d47e5849

Nouvelles assiettes éligibles pour les études d'opportunité mix énergétique

L'étude d'opportunité d'évolution du mix énergétique proposée dans le cadre de PACTE Industrie vise à permettre aux industriels d'identifier et de hiérarchiser l'ensemble des leviers de décarbonation pertinents à l'échelle de leurs sites industriels. Afin de mieux valoriser cet accompagnement, qui nécessite du temps et de l'expertise, tout en limitant le reste à charge des entreprises, l'assiette éligible de l'étude a été revalorisée en cette rentrée 2025. Elle passe de 10000€

à 15000€ pour une étude seule et jusqu'à 20000€ lorsqu'elle est réalisée en combinaison avec un audit énergétique volontaire. Les taux d'aide de 60 à 80% suivant la taille de l'entreprise restent quant à eux inchangés**.**

Actualités de l'appel à projets opérations collectives ACT & PACTE Industrie 2025

L'appel à projets a suscité un fort intérêt sur l'entièreté du territoire et dans des secteurs d'activités divers, ce qui porte bien l'objectif du programme de massifier l'établissement de stratégies climat. Au-delà d'un travail individuel sur la décarbonation, ces opérations permettent également aux entreprises des échanges de bonnes pratiques entre acteurs d'un même secteur, la création de synergies entre acteurs d'un même territoire ou encore l'engagement des fournisseurs lors d'une opération coordonnée par un donneur d'ordre.

Les lauréats de la 1ère relève (effectuée mi-avril dernier) vont lancer leurs démarches dans les semaines à venir. Les dossiers de la 2ème relève sont en consolidation jusque fin 2025 pour prendre une décision finale.

Transports

Mob'Sport

- **Découvrez comment le développement des événements sportifs (clubs ou compétitions) s'accompagne d'une exigence croissante de responsabilité environnementale, en particulier sur le volet mobilité durable :**

→ Consultez nos derniers articles : c'est par ici !

- **Notre Appel d'Offres pour sélectionner un Bureau d'étude est lancé**

→ Retrouvez l'ensemble des informations sur notre site web et à l'adresse contact@mobsport.fr

- **Le déploiement du Programme avance :**

→ + de 16.000 répondants à nos questionnaires spectateurs d'évènements sportifs professionnels

→ Les restitutions des diagnostics auprès des bénéficiaires ont démarré, permettant de poser les constats et d'établir des Plans d'action communs entre AOM et structures sportives

- **Sport amateur :**

→ Les questionnaires à destination des sportifs des régions Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est et Nouvelle Aquitaine (voir les ligues concernées ici) ont été lancés : participez à la consultation et aidez-nous à comprendre vos pratiques mobilités

Appel d'aiR

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des acteurs de la filière Transport & Logistique à une nécessaire transition écologique, l'association AI Cargo Foundation animera deux webinaires :

- **Mardi 18 novembre** de 10h00 à 10h40 **: « DÉCARBONEZ VOTRE TRANSPORT DE MARCHANDISES GRÂCE AU REPORT MODAL ! »** avec Antoine du Sorbier

Réservez votre place ici : https://events.teams.microsoft.com/event/3e08a1ce-7e3a-46ac-a65b-67e16024de22@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1

- **Mardi 4 novembre** de 10h00 à 10h40 **: « POURQUOI DÉCARBONER VOTRE FRET GRÂCE AU REPORT MODAL EST À VOTRE PORTÉE ? »** avec Antoine Chaux

Réservez votre place ici : https://events.teams.microsoft.com/event/0395d449-c468-4775-ad5d-b2a380aa9b4c@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1

Vous y découvrirez un service gratuit (financé par les CEE), pour tester l'éligibilité des flux logistiques au report modal de la route vers le fluvial et le ferroviaire et ainsi adapter votre plan de transport de marchandises.

D'ici là pour en savoir plus, RDV sur :

- le site web : https://www.appeldair.org/solutions/
- la page LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/appeldair/

Si aucune date ne vous convient, demandez une démonstration ici : https://calendly.com/antoine-mionnet/reunion-de-presentation-du-programme-cee-appel-d-air

Justin'movE

- Depuis le 1er juillet : plus de 1200 salariés sensibilisés, plus de 200 cycles signés
- Un article dans le media spécialisé Hospimedia : https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20250917-developpement-durable-l-association-siel-bleu-propose-des
- Nos équipes seront présentes au congrèe national de la FEHAP (convenu dans le cadre de notre partenariat avec la fédération).

InTerLUD+

- Mardi 4 novembre 2025 - Rencontre Nationale InTerLUD+ : ***Cap sur* 2026** : ***quelle logistique urbaine durable, collaborative et partagée*** ?

Un contretemps le 2 octobre, pour un grand rendez-vous le 4 novembre 2025 !
En raison de la mobilisation du 2 octobre et de la fermeture exceptionnelle du Forum des Images pour des raisons de sécurité, le Programme InTerLUD+ est contraint de reporter sa Rencontre Nationale. Nous sommes profondément désolés pour ce contretemps et vous donnons désormais rendez-vous le mardi 4 novembre 2025 pour partager ce temps fort consacré à la logistique urbaine durable, qui cette année encore a suscité un réel engouement avec 700 inscrits ! Si vous étiez inscrit.e pour le 2 octobre, vous l'êtes automatiquement pour le 4 novembre, mais si vous n'êtes pas disponible à cette nouvelle date, vous pouvez vous désinscrire via les mails de confirmation d'inscription, ou en envoyant un message privé à Programme InTerLUD+.

Évènement en présentiel S'inscrire ici - En savoir plus sur le programme de la journée

- **Retrouvez le Programme InTerLUD+ au Salon des Maires et des Collectivités Locales !**

Porte de Versailles, Paris – Pavillon 4, Espace Vis ta Ville – La Gare
18 au 20 novembre

L'équipe InTerLUD+ animera deux ateliers sur l'espace Vis ta Ville – La Gare :
Lundi 18/11 de 15h45 à 16h15
Mardi 19/11 de 11h15 à 11h45

Venez échanger avec nous et découvrir nos actions pour une logistique urbaine plus durable !

- **Formations pour les collectivités : devenez acteur de la logistique urbaine durable !**

Dans le cadre du programme InTerLUD+, une offre de formation innovante est dédiée aux acteurs des collectivités territoriales. Ces formations visent à renforcer la compréhension des enjeux de la logistique urbaine durable, à clarifier les rôles des collectivités et à favoriser l'émergence de solutions concrètes adaptées aux réalités de terrain.

Trois parcours complémentaires sont proposés :

Sensibilisation des élu·es : Une journée pour comprendre les impacts de la logistique urbaine sur la qualité de vie, l'économie locale et la transition écologique.

Engagement en faveur de la logistique urbaine : Un socle complet de connaissances ouvert aux techniciens de toutes les collectivités pour maîtriser les démarches d'engagement durable.

Projets urbains et logistique : Intégrer les enjeux logistiques dès la conception des projets d'aménagement.

Ces formations sont :

100 % prises en charge par le programme InTerLUD+ (dans la limite des places disponibles)

En présentiel ou e-learning selon les modules
Pour les élu·es, chargé·es de mission, aménageurs

Ces formations s'inscrivent dans une dynamique territoriale ambitieuse, soutenue par des outils pédagogiques et un centre de ressources pérenne.

En savoir plus et s'inscrire

- **Formations pour les professionnels : devenez ambassadeur de la logistique urbaine durable !**

Le programme InTerLUD+, porté par le Cerema, propose une série de formations courtes (10 à 15 heures) à destination des professionnels du transport et de la logistique, conçues pour accompagner le changement vers une livraison urbaine plus vertueuse.

Objectifs :

Comprendre les enjeux des Zones à Faibles Émissions (ZFE) et les nouvelles réglementations

Sensibiliser à la cyclologistique et aux alternatives durables

Animer des outils pédagogiques comme la Fresque de la livraison ou le serious game "Vis ma livraison"

Former les futurs exploitants à des pratiques plus responsables

Ces formations sont :

100 % prises en charge par le programme InTerLUD+ (dans la limite des places disponibles)

Proposées en présentiel, distanciel ou e-learning

Destinées aux formateurs, enseignants, référents logistique ou professionnels souhaitant relayer les bonnes pratiques

Découvrir les formations et s'inscrire

Nouveaux retours d'expérience de collectivités engagées !

Découvrez 11 nouvelles bonnes pratiques mises en œuvre par des collectivités pour améliorer la logistique urbaine durable : concertation, cyclologistique, ZFE, mutualisation… Des exemples concrets pour inspirer vos démarches locales.

Lire les retours d'expérience
Identifier le foncier pour la logistique : un enjeu stratégique pour les territoires

Face à la croissance du e-commerce et aux défis de la transition écologique, la logistique urbaine doit se réinventer. Mais comment trouver les bons espaces pour accueillir ces nouvelles infrastructures ? Interlud propose un éclairage sur les leviers d'identification du foncier logistique, entre enjeux territoriaux et outils opérationnels.

Lire l'article complet

Suspension ou retrait d'accréditation pour des organismes d'inspection

Au 29 septembre 2025, la situation est la suivante pour les organismes d'inspection en termes d'accréditation au titre du dispositif CEE :

- SAS VRCI (3-2006) siren 912392941 : retrait d'accréditation à compter du 03/10/2025 ; l'organisme avait fait l'objet d'une levée de suspension à compter du 17/12/2024 (l'organisme ayant été suspendu depuis le 13/08/2024) ;
- DIAGNOSTEAM (3-1709) siren 821001336 : retrait d'accréditation à compter du 11/04/2025, l'organisme ayant été suspendu depuis le 13/08/2024 ;
- PREVENTEC (3-022) siren 950383703 : suspendu depuis le 01/08/2024 et accréditation résiliée pour l'activité CEE définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 29/10/2024) ;
- KLAM CONTROLE (3-2081) siren 891584757 : retrait d'accréditation définitive depuis le 02/08/2024 ;
- MT CONTROLE (3-1814) siren 883793523 : retrait d'accréditation à compter du 28/12/2024 (l'organisme était suspendu depuis le 09/07/2024) ;
- Audit et Consulting Solutions (3-1825) siren 880905518 : suspendu depuis le 26/07/2023 ;
- 2E Control (3-1866) siren 892844051 : accréditation suspendue depuis le 06/06/2023 et retirée depuis le 23/11/2023 ;
- Paris ouest Expertise (3-1869) siren 811101799 : retrait d'accréditation à compter du 27/12/2024 (l'organisme était déjà suspendu à son initiative depuis le 08/03/2023) ;
- GRE BTP (3-1887) siren 844549477 : accréditation suspendue depuis le 30/04/2024 et retirée à compter du 05/11/2024 ;
- Qualitec (3-1816) (ex ELITE VERIFICATION) siren 889029542 : suspendu depuis le 07/06/2024 et accréditation résiliée définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 19/10/2024) ;
- Sonik Consulting (3-1919) siren 811692821 : retrait d'accréditation à compter du 15/03/2025 (l'organisme était déjà suspendu depuis le 24/01/2024) ;

- YCSOS CONSULTING (3-1718) siren 492558788 : retrait d'accréditation à compter du 28/03/2025 (l'organisme est déjà suspendu depuis le 25/10/2024) ;
- ELB INSPECTION ET CONTROLE (32168) siren 948421300 : retrait d'accréditation à compter du 28/05/2025 (l'organisme est déjà suspendu depuis le 25/10/2024) ;
- EFM AUDIT ET CONTROLE - EXAGON (3-1726) siren 852307735 : levée de suspension à compter du 24/12/2024 pour les groupes de compétences n°1 « Enveloppe » et n°7 « Rénovation Globale » (l'organisme était suspendu pour ces groupes depuis le 29/11/2024). Il est donc à nouveau accrédité pour ces groupes ;
- TEC-ENERGIE (3-1666) siren 843550468 : retrait d'accréditation définitif prononcé avec application à compter du 14/11/2024 ;
- A3C (3-1847) siren 442414918 : demande de suspension par l'organisme. Cette décision prend effet à compter du 03/12/2024 ;
- COPRAUDIT (3-0980) siren 538101999 : suspension d'accréditation à compter du 20/12/2024 ;
- ALL CONTRUCTION CONTROL (3-1835) siren 890475114 : retrait d'accréditation à compter du 02/10/2025, l'organisme ayant été suspendu à compter du 27/12/2024 ;
- ARTIS + (3-1868) siren 900996232 : retrait d'accréditation à compter du 28/03/2025 (l'organisme est déjà suspendu depuis le 22/01/2025) ;
- AC ENVIRONNEMENT (3-1839) siren 441355914 : levée de suspension d'accréditation le 27/05/2025 (l'organisme étant suspendu depuis le 18/01/2025) ;
- COGF Groupe (3-1844) siren 817737620 : retrait d'accréditation à compter du 02/10/2025, l'organisme ayant fait l'objet d'une suspension à l'initiative de l'organisme lui-même depuis le 10/01/2025 ;
- SOCOTEC Construction (3-1592) siren 834157513 : résiliation de l'accréditation à compter du 15/03/2025 à leur demande, l'organisme ayant été suspendu depuis le 28/12/2024 ;
- TECHNICONTROLE (3-1933) siren 841551765 : retrait d'accréditation à leur demande à compter du 01/02/2025 ;
- M.R. DIAGNOSTIC & CONSEIL (3-1722) siren 824645410 : retrait d'accréditation à compter du 02/10/2025, l'organisme ayant été suspendu à compter du 18/04/2025 ;
- BUREAU VERITAS EXPLOITATION (3-1335) siren 790184675 : levée de suspension de l'accréditation de l'organisme pour les groupes de compétence n° 1, 2, 3 et 7 à compter du 08/08/2025. L'organisme était suspendu (sanction suite à évaluation) pour ces groupes de compétence depuis le 10/05/2025. L'organisme est toujours suspendu, à sa demande, pour le groupe de compétence n°8 depuis le 16/05/2025 ;
- CICA (3-2050) siren 914691894 : levée de suspension de l'accréditation de l'organisme le 13/06/2025. Cet organisme était suspendu depuis le 04/06/2025 ;
- VAUBAN INSPECTION (3-2193) siren 951028604 : retrait d'accréditation à compter du 02/10/2025, l'organisme ayant été suspendu à compter du 02/08/2025.

La liste des organismes d'inspection suspendus ou avec retrait d'accréditation est tenue à jour par le COFRAC à l'adresse suivante : https://tools.cofrac.fr/fr/easysearch/rrs.php

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Energétique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse https://france-renov.gouv.fr/signalement. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Economies d'Energie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.)

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du ministère : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : https://www.emmy.fr/public/accueil

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du ministère ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*